

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans **Cinquante mois d'occupation allemande** (Volume 2 : 1916) du

SAMEDI 13 MAI 1916

D'intéressants renseignements me parviennent concernant la mise au pillage de notre domaine forestier. y a eu d'abord la maraude dans la forêt de Soignes. M. Crahay, directeur général des eaux et forêts, en a eu rapidement raison. Les “ *Amis de la forêt* ” ont apporté leur aide aux gardes de l'administration : plusieurs accompagnaient, la nuit, les surveillants officiels, par pur amour de ces sites dont leur société a, comme on sait, le culte ardent, Mais il y a eu, depuis, bien autre chose, infiniment plus grave.

Les Allemands ont voulu prendre cet hiver, dans notre belle forêt de Soignes, 24.000 mètres cubes de bois pour en faire des traverses de voies ferrées. Aux termes de la Convention de La Haye l'occupant peut faire la coupe normale des forêts appartenant au domaine de l'Etat. Mais leur prétention allait au triple ! Ils entendaient procéder en une fois aux coupes de 1916, 1917 et 1918. M. Crahay parvint, au prix des plus grands efforts, à limiter la coupe à deux années.

Hélas, l'ennemi est en train de dépouiller la Belgique de ses bois de résineux.

Il y a quelque temps, il ordonna une enquête sur l'importance de nos plantations de résineux propres à fournir des planches, des madriers, des étançons ; il envisageait une exploitation intensive de 30.000 mètres cubes par mois ! La direction générale belge des forêts lui fit observer que nos charbonnages emploient annuellement pour 20 millions de francs de bois de sapin, qu'actuellement ils ne peuvent en faire venir de l'étranger et que, si on ne laisse pas celui du pays à leur disposition, on leur rendra la continuation de l'exploitation quasi-impossible, alors cependant que l'autorité allemande se proclame si favorable à tout ce qui peut aider à la reprise de l'industrie.

Moi, je ne connais qu'une chose – répondit l'autorité allemande – : notre armée a besoin de vos résineux, et ce n'est d'ailleurs pas 30.000, mais 50.000 mètres cubes qu'elle exige par mois ! Et comment opérerez-vous le prélèvement ? – : demanda notre service forestier – A blanc (c'est-à-dire en abattant par massifs entiers) ou par coupes d'éclaircie dans les massifs ? A blanc ! – fut la réponse.

C'était le procédé le plus désastreux. Notre administration protesta. M. de Sébille, vice-président de la Société centrale forestière, protesta également, au nom de cet organisme, dans une lettre au Gouverneur général, en faisant valoir ces considérations :

La superficie boisée de la Belgique n'est que de 519.781

hectares, soit 17 p.c. de la superficie totale du royaume, alors que pour l'empire allemand, dans son ensemble, le taux du boisement atteint 25,8 p.c. La Saxe, la Bavière, le Wurtemberg, le duché de Bade ont même une proportion de forêts dépassant 33 p.c., soit le double du taux de la Belgique. Notre pays est donc proportionnellement beaucoup moins boisé que les différents pays de l'Allemagne. Bien plus, nos bois sont jeunes, de création récente et leur production en bois d'oeuvre, comme leur action générale, est encore relativement faible, car l'étendue des taillis simples, bois de peu de valeur et de peu d'influence, atteint près du quart de l'étendue totale. De nombreuses plantations ont été créées, les unes en vue de protéger des régions contre les vents dominants ou desséchants, les autres, pour garnir les collines et les plateaux élevés, afin d'éviter les crues désastreuses des cours d'eau qui sévissaient avant ces plantations. L'enlèvement de ces bois de défense contre les éléments engendrerait, non seulement des pertes considérables, mais encore un danger public par suite des inondations qu'elle provoquerait ...

M. de Sébille faisait, en outre, remarquer que la Belgique est un des pays qui ont le plus besoin de bois d'oeuvre ; elle en importe 100 millions de plus annuellement qu'elle n'en exporte. « *Le surcroît des réquisitions allemandes – concluait-il –, conduira nécessairement, au point de vue forestier, à un véritable désastre dont les effets, peut-être irréparables, se répercuteront dans tous les domaines jusque dans un avenir éloigné. »*

Le vice-président de la Société forestière ajoutait à ces considérations d'ordre utilitaire, des considérations juridiques ; il prouvait péremptoirement que l'occupant dépassait, par une réquisition si excessive, les droits que lui

reconnaissent les conventions internationales.

Mais l'autorité allemande ne se chauffe pas de ce bois là ; elle lui préfère le bois de nos forêts. Le Gouverneur général fut sourd aux protestations.

Son administration ne se fit même pas scrupule de demander le concours de notre personnel forestier. Mais ici, elle se heurta à un refus catégorique.

Crahay lui écrivit que la mesure qu'elle allait prendre, en dépit des protestations, serait « *un désastre pour les forêts belges* », « *un malheur* » pour la patrie. « *L'autorité occupante comprendra – ajoutait-il –, que, comme Belge et comme forestier, je ne puisse, dans ces conditions, intervenir dans ces opérations et y prendre aucune part de responsabilité.* »

Et il donna pour instruction tout le personnel sous ses ordres de ne prêter aucune aide aux Allemands dans le pillage de nos forêts de résineux.

Ces pillards sont maintenant occupés à abattre 50.000 mètres cubes de résineux dans l'Hertogenwald, où des pins sylvestres de 100 à 130 ans d'âge tombent sous leur cognée ; à dénuder complètement 30 à 40 hectares du domaine des Ardennes, je ne sais combien d'hectares à Saint-Hubert et près d'Arlon, et dans le domaine du comte de Limburg-Stirum, député d'Arlon, près de Nassogne et dans les bois de M. Brugman près de Chimay, ailleurs encore.

Dans l'Hertogenwald, ils ont voulu amener la population locale à les aider, offrant de bons salaires. Pas un homme ne s'est laissé séduire. Ils ont dû faire venir 200 à 250 soldats. Ils n'ont pas même trouvé un voiturier pour les servir et ils ont dû établir un Decauville pour le transport des bois abattus. Ils réquisitionnent jusqu'à des taillis : ils en font des fascines. Un marchand de bois, un seul, a consenti à façonner celles-ci. Il n'est pas de la région. C'est un individu de Marloie, qui emploie pour ce travail des ouvriers à lui, arrives sans savoir de quoi il s'agissait. La plupart, voyant que des Allemands venaient contrôler le travail et se doutant ainsi qu'il devait profiter à l'ennemi, ont planté là l'ouvrage et sont retournés chez eux, bravant les représailles.

Et voilà comment, après avoir détruit tant de monuments d'autrefois, tant de vieilles demeures, pleines de caractère, châteaux, fermes, maisons bourgeoises ou rurales – toutes choses qu'on ne refait pas –, les Allemands détruisent, sans cette fois l'excuse de la fureur des batailles, uniquement par profit, systématiquement, administrativement, nos forêts, dont nous avons un si grand besoin, qui sont un des grands charmes de la nature en tout pays et dans le nôtre un des traits essentiels de plus d'une région ; ils défigurent ainsi la Belgique par une blessure qu'il faudra Dieu sait combien d'années pour guérir après la guerre ! Ah ! les bandits... (1)

(1) Voir les 3 juin et 25 octobre 1917, où ils en étaient, un an plus tard, dans leur œuvre de destruction :

<http://uurl.kbr.be/1007243?bt=europeanaapi>